

## Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



Réseau  
Environnement



Montréal



Québec

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

### POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

**SAINT-HONORÉ**

Code géographique : 94240

Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)

Complété par

**Mathieu Côté**

le

28 août 2024

## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### Mesures et recommandations

#### Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA

Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	<b>Action réalisée.</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

#### Réglementation municipale

Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021.</b>	<b>Action réalisée.</b>
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.</b>	Action non requise.

#### Contrôle actif des pertes d'eau

Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2023</b> . Réaliser 50% des travaux d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	Action non requise.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	<b>Action réalisée.</b>
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	<b>Action réalisée.</b>
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	<b>Action réalisée. La mise en place de SRP est rentable.</b>
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	<b>Action réalisée. La mise en place de SRP est rentable.</b>

#### Sensibilisation des citoyens

Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 2 actions au bilan 2023.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le <b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b> .	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2023.

#### Installation de compteurs d'eau

Si la municipalité dépasse un des objectifs à un bilan subséquent, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel sera requise progressivement dans un délai de 3 ans.	Secteur résidentiel Installation facultative
	Secteur non résidentiel <b>Installation progressive</b>
Relever les compteurs d'eau <b>annuellement</b> .	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

#### Commentaires généraux

--

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Audit de l'eau

### Indicateurs de performance par réseau de distribution

#### Résultats pour le réseau 1 : Saint-Honoré

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

#### Résultat 2023

2,3
61
58 mètres d'eau

#### Objectif 2023

≤ 3,0
≥ 50

**Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!**  
 Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

### Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

#### Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :
Consommation résidentielle estimée :
Quantité d'eau distribuée :

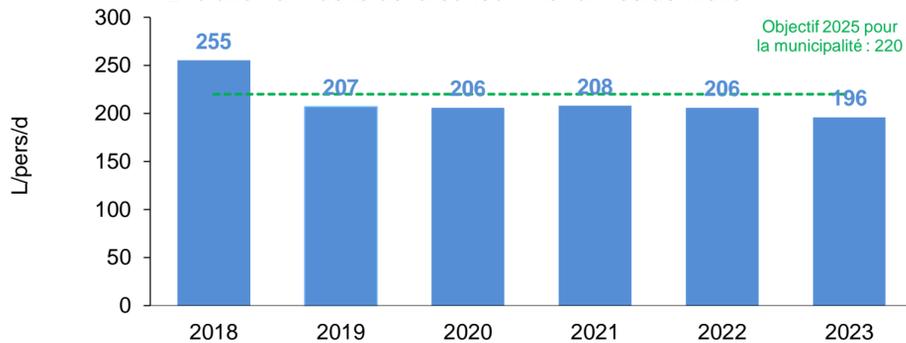
#### Résultat 2023

2,3
196 L/pers/d
401 L/pers/d

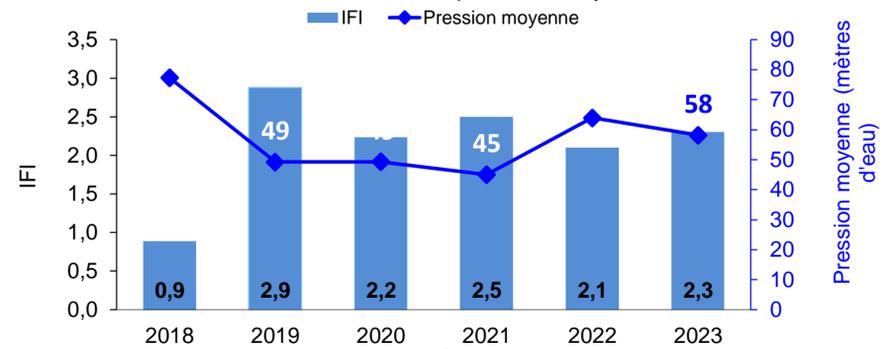
#### Objectif 2023

≤ 3,0
≤ 220 L/pers/d

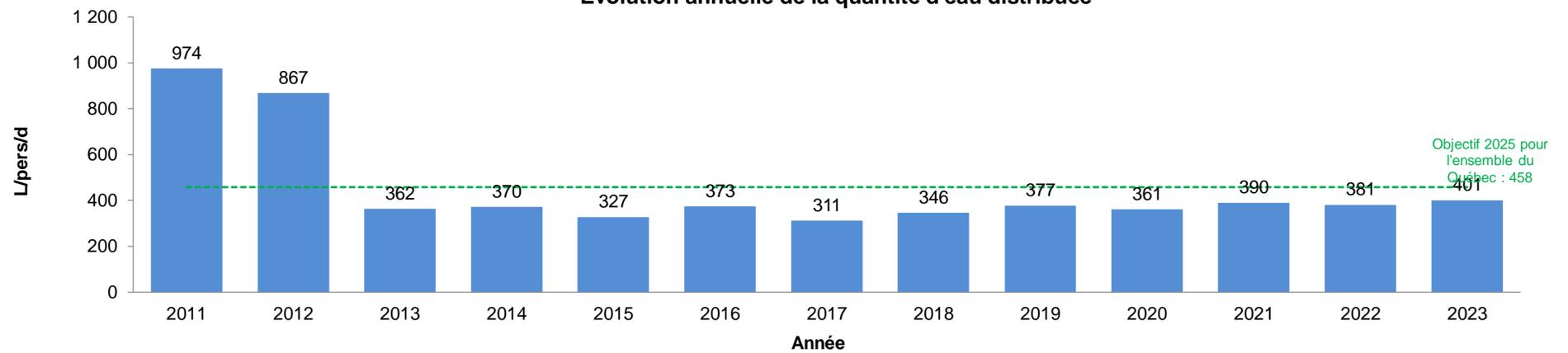
Évolution annuelle de la consommation résidentielle



Évolution de l'IFI et de la pression moyenne



Évolution annuelle de la quantité d'eau distribuée



La municipalité atteint les objectifs de la SQEEP sur l'ensemble de ses réseaux. Félicitation pour votre saine gestion.

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

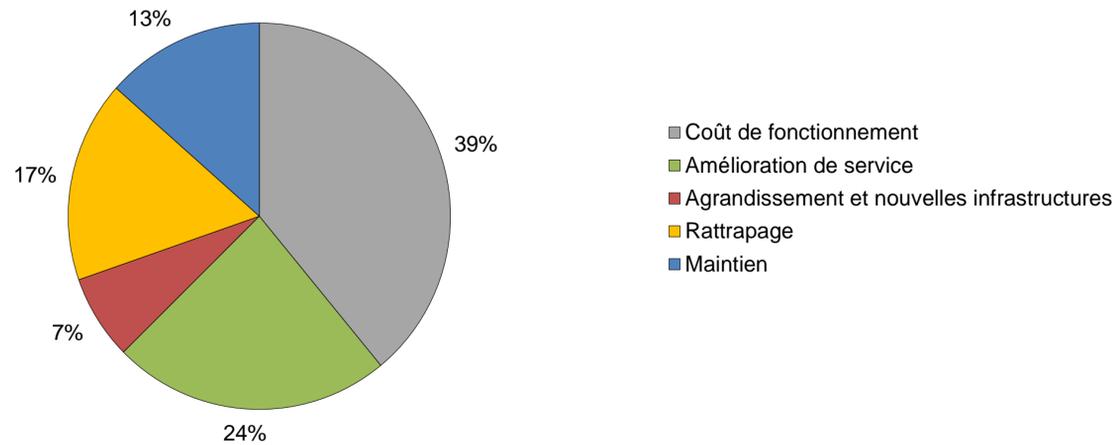
## COÛT

### SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

#### 5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	1,30 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,45 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,56 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,79 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,24 \$/m <sup>3</sup>
<b>Coût des services d'eau</b>	<b>3,34 \$/m<sup>3</sup></b>

Répartition des composantes du coût des services d'eau

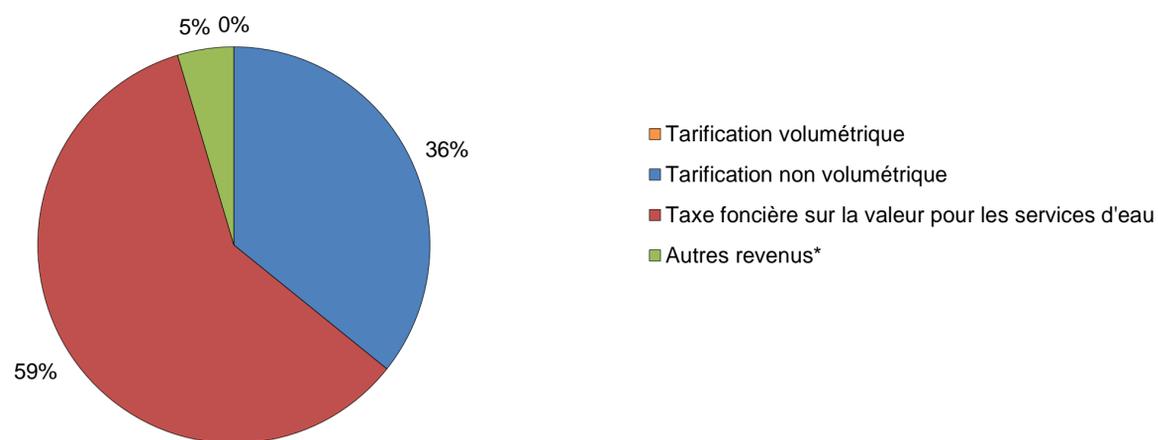


#### 5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,00 \$/m <sup>3</sup>
Tarification non volumétrique	0,47 \$/m <sup>3</sup>
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,78 \$/m <sup>3</sup>
Autres revenus*	0,06 \$/m <sup>3</sup>
<b>Revenus affectés aux services d'eau</b>	<b>1,31 \$/m<sup>3</sup></b>

\* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



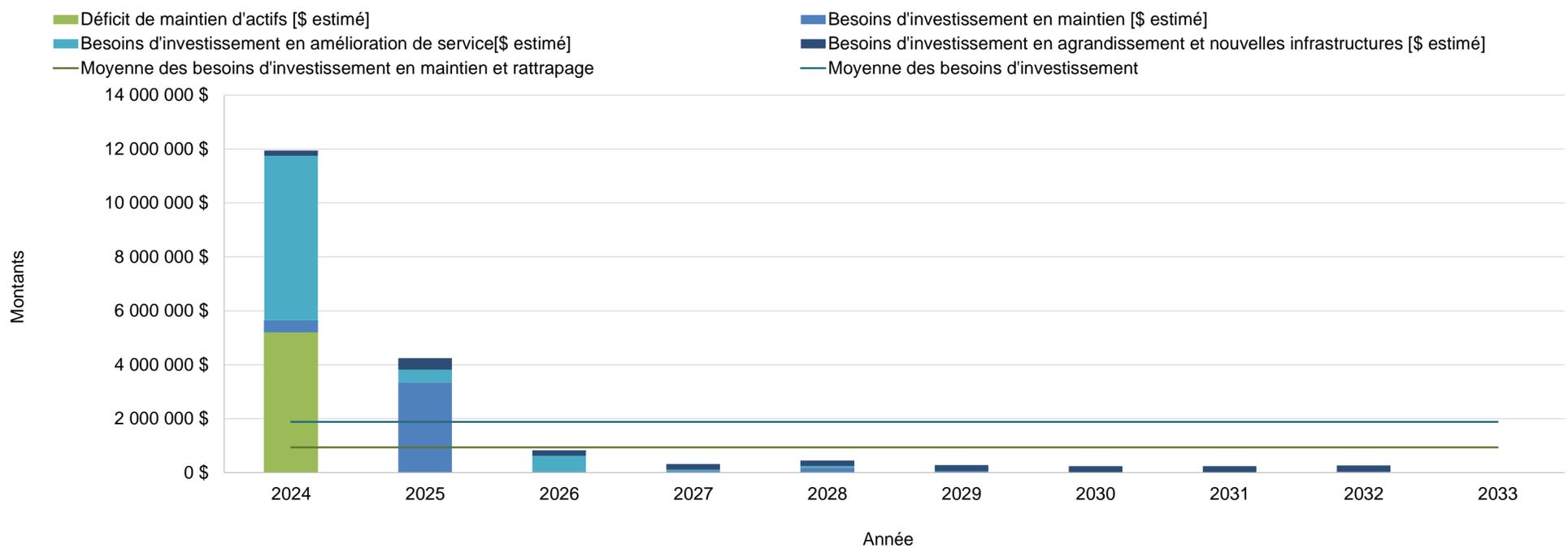
## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

#### 6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2024	439 876 \$	5 209 026 \$	6 105 479 \$	186 091 \$	11 940 472 \$
2025	3 351 641 \$		468 180 \$	421 742 \$	4 241 563 \$
2026	29 649 \$		583 664 \$	212 242 \$	825 555 \$
2027	54 027 \$		54 122 \$	216 486 \$	324 635 \$
2028	178 801 \$		55 204 \$	220 816 \$	454 821 \$
2029	58 597 \$		0 \$	225 232 \$	283 830 \$
2030	7 494 \$		0 \$	229 737 \$	237 231 \$
2031	11 466 \$		0 \$	234 332 \$	245 798 \$
2032	24 842 \$		0 \$	239 019 \$	263 860 \$
2033	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>4 156 393 \$</b>	<b>5 209 026 \$</b>	<b>7 266 649 \$</b>	<b>2 185 697 \$</b>	<b>18 817 766 \$</b>

#### 6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)  
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)